

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 décembre 2012 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Bernard Groulx,
Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale
Madame Tania Murphy, greffière adjointe

Absent : monsieur Daniel Lauzon, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2012-12-315 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 CIT de la Presqu'île – approbation du budget pour l'exercice financier 2013;
- 7.2 Autorisation des directives de changement no 2 et 3 – travaux de prolongement de la rue Forest.

ADOPTÉE

2012-12-316 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2012

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2012 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

2012-12-317 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2012 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de novembre 2012, au montant de **96 265.69 \$**.

ADOPTÉE

2012-12-318 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2012 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2012, au montant de **1 061 201.36 \$**.

ADOPTÉE

2012-12-319 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013 soient tenues le mardi à 19h30, aux dates suivantes :

15 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 13 août, 10 septembre, 1^{er} octobre, 12 novembre et 10 décembre

ADOPTÉE

2012-12-320 COMITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL : MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC – NOMINATIONS POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour l'année 2013 :

Comités	Responsable	Membre
Services communautaires et sportifs, arts et cultures	Sylvain Lemire	Bernard Groulx
Comité consultatif d'urbanisme	Danie Deschênes	Daniel Lauzon
Comité intermunicipal de transport	Sylvain Lemire	Bernard Groulx
Comité intermunicipal d'incendie de VIP et NDIP et Comité sécurité publique interne (police)	Daniel Lauzon	Normand Pigeon
Transport Soleil	Sylvain Lemire	Bernard Groulx
Comité circulation	Danie Deschênes	
Comité des communications	Danie Deschênes	Jean Fournel
Comité environnement	Jean Fournel	

Que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés maire suppléant de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les périodes suivantes :

- de janvier à juin 2013 – Daniel Lauzon
- de juillet à octobre 2013 – Danie Deschênes

ADOPTÉE

2012-12-321 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que le conseiller **Daniel Lauzon** soit nommé représentant de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à la Régie de l'eau de L'Île-Perrot pour l'année 2013, et que le conseiller **Bernard Groulx** soit nommé substitut.

ADOPTÉE

2012-12-322 TRANSPORT SOLEIL - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 de Transport Soleil inc., tel que présenté.

D'autoriser le paiement de la quote-part 2013 de la Ville, au montant de **49 779 \$**.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot reconnaisse la Ville de Vaudreuil-Dorion à titre de ville mandataire.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-371-00-993.

ADOPTÉE

2012-12-323 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'AQUEDUC

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour refaire des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc.

2011-12-324 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR »

Monsieur le conseiller Jean Fournel, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement constituant une réserve financière pour la participation de la Ville au programme « Changez d'air ».

2011-12-325 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 465 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DU BOUL. DON-QUICHOTTE**

Monsieur le conseiller Bernard Groulx, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement no **465** décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux d'aménagement et de construction d'une piste cyclable longeant le boul. Don-Quichotte, du boul. St-Joseph jusqu'aux limites de la Ville de L'Île-Perrot.

2011-12-326 **RÈGLEMENT NO 437-24 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins d'éliminer certaines coquilles et d'uniformiser les dispositions pour les marges et les cours; d'ajouter des normes encadrant l'implantation de « patio » sur les « terrasses riveraines »; de modifier les dispositions particulières, la grille des usages et normes et le plan de zonage pour la zone H-139;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 437-24 a été adopté lors de la séance tenue le 11 septembre 2012; que le second projet a été adopté, avec changement, lors de la séance tenue le 9 octobre 2012 et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prescrit;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 octobre 2012;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter le Règlement no 437-24 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437 ».

ADOPTÉE

2012-12-327 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-25 - MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins d'apporter les modifications nécessaires à la suite de l'adoption du règlement sur les PIIA – Secteurs patrimoniaux, d'ajouter une spécification quant aux normes régissant les murs de soutènement et de modifier les dispositions applicables à l'usage accessoire « entreposage extérieur » pour certaines catégories d'établissements faisant partie de la classe d'usage « Commerce artériel lourd (c3) »;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 437-25 a été adopté lors de la séance du 13 novembre 2012;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 décembre 2012;

Considérant les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-25 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement no **437-25** intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437, notamment suite à l'adoption du règlement sur les PIIA ».

Que ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant les personnes à présenter une demande soit diffusé dans un journal local.

ADOPTÉE

2012-12-328 **RÈGLEMENT NO 498 – RÈGLEMENT CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉPERVIERS – ADOPTION**

Considérant que la Ville souhaite se constituer une réserve financière en vue de l'aménagement du parc des Éperviers;

Considérant que le coût maximal de la réserve est de 400 000 \$;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2012;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : la greffière étant dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter le règlement no **498** intitulé « Règlement constituant une réserve financière en vue de l'aménagement du parc des Éperviers ».

ADOPTÉE

2012-12-329 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2012-10 : LOT 2 068 414 (1016 BOULEVARD PERROT)**

Considérant que cette demande est à l'effet de permettre la création d'un lot avec une profondeur de 31,48 mètres et une superficie de 929 mètres carrés au lieu des 38 mètres et des 1125 mètres carrés respectivement prescrits à la réglementation en vigueur;

Considérant que la demande a été modifiée pour avoir une superficie de 1000 m² au lieu des 929 m² originalement demandée;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2012-10 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que les normes minimales de lotissement pour la zone H-103 ne correspondent pas à la trame existante de l'ensemble de cette zone;

Considérant que cette opération cadastrale et l'ajout d'une nouvelle maison sur le lot créé ne dénatureront pas le secteur;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant qu'un nouveau plan montrant le projet de lotissement a été déposé à la Ville et que celui-ci augmente la superficie du lot dérogatoire à 1026,8 mètres carrés;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2012-10 : lot 2 068 414 pour la propriété sise au 1016 boulevard Perrot, à l'effet de permettre la création d'un lot avec une profondeur de 31,48 mètres et une superficie de 1000 mètres carrés au lieu des 38 mètres et des 1125 mètres carrés respectivement prescrits à la réglementation en vigueur.

Et ce, **conditionnellement** à ce que le permis de construction de la maison projetée soit donné avec une interdiction de rehausser le niveau actuel du terrain de manière à ne pas causer de préjudice au voisinage.

ADOPTÉE

2012-12-330 EMPLOYÉS TEMPORAIRES – ÉVALUATION ANNUELLE

Considérant que les employés temporaires embauchés pour travailler aux ateliers municipaux ont terminé leur emploi les 9, 16 et 30 novembre dernier;

Considérant que les évaluations ont été effectuées par leur supérieur;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de ratifier les évaluations complétées et déposées au dossier des employés temporaires affectés aux ateliers municipaux.

ADOPTÉE

2012-12-331 SIGNALISATION ROUTIÈRE : INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire aux intersections suivantes :

- Sur la rue Virginie-Roy, vers l'ouest à l'intersection de la rue Rivelaine et vers l'est à l'intersection de la rue Doris-Lussier;
- Sur la rue Lucille-Teasdale, vers l'ouest à l'intersection de la rue Rivelaine;
- À l'intersection de la rue Forest et de la rue Huot, près de l'îlot central (3 panneaux d'arrêt)

ADOPTÉE

2012-12-332 ENGAGEMENT DE PERSONNEL : PRÉPOSÉE AUX ÉVÉNEMENTS ET PROGRAMMES

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'engager madame **Sophie Bertrand**, au poste de préposée aux événements et programmes, rétroactivement au 10 décembre 2012, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-711-00-111.

ADOPTÉE

2012-12-333 OCTROI DE CONTRAT – PLANS ET DEVIS DU PARC DES ÉPERVIERS – L'ATELIER URBAIN

Considérant que la Ville souhaite procéder à la conception du plan et à l'estimation des coûts pour le parc des Éperviers;

Considérant que la Ville a procédé par demande de prix sur invitation.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer le contrat pour la conception des plans et devis à la firme **l'Atelier Urbain** pour un montant de **10 396.37 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-711-00-419.

ADOPTÉE

2012-12-334 OCTROI DE SUBVENTION POUR LE SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer au **Club de patinage artistique régional de Vaudreuil**, une aide financière au montant total de **8 535 \$**, pour le soutien aux inscriptions de 44 résidants de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2011-2012.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2012-12-335 NOMINATION – DIRECTRICE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES – RÉSEAU VÉLO MÉTROPOLITAIN

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de nommer Josiane Asselin, directrice des services communautaires, afin de participer au Comité de pilotage du Réseau vélo métropolitain de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en collaboration avec la CMM.

ADOPTÉE

2012-12-336 OCTROI DE SUBVENTION – ACHAT D’UN HIPPOCAMPE – OLIVIER BRODEUR

Considérant qu’Olivier Brodeur, résidant de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot, souffre de la dystrophie musculaire de Duchenne et qu’il doit se déplacer en fauteuil roulant;

Considérant que l’achat d’un fauteuil Hippocampe lui permettra de se déplacer dans la neige avec aisance;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l’octroi d’une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d’octroyer une subvention à **Olivier Brodeur** d’une somme totale de **500\$** afin d’aider au financement de l’achat de l’Hippocampe.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2012-12-337 VENTE DE TERRAIN – PARTIE DU LOT 2 421 699 (LOT PROJETÉ 4 977 741) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville a reçu une offre d’achat d’une partie du lot numéro 2 421 699 (lot projeté numéro 4 977 741).

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot accepte l’offre d’achat de madame Lise Christophe Laverdière, pour la somme de **3 000 \$**, plus taxes, d’une partie du lot numéro 2 421 699 (lot projeté no 4 977 741) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, d’une superficie de 112,1 mètres carrés, tel que plus amplement montrée et décrite à un plan cadastral parcellaire préparé par Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, le 9 décembre 2011, minute 10938.

Que Me Johanne Goyette, notaire, soit mandatée pour préparer l’acte de vente.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l’acte de vente à intervenir, ainsi que tous les autres documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTÉE

2012-12-338 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D’ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE – HYPERTEC

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d’autoriser l’acquisition d’équipement informatique auprès de **Hypertec** et d’autoriser une dépense maximale de **18 819 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-131-00-726.

ADOPTÉE

2012-12-339 MODIFICATION DU MODE DE FACTURATION – COLLECTE DE FEUILLES MORTES

Considérant les résolutions 2012-08-225 et 2012-10-272 concernant la collecte de résidus verts 2012-2013;

Considérant que selon le devis, les frais de disposition sont facturés selon le tonnage total des 4 villes au prorata du nombre d'unités de chacune des villes;

Considérant que pour la disposition, l'entrepreneur a été en mesure de peser les résidus verts séparément pour chacune des villes et que ce dernier a facturé les villes selon leur tonnage réel et non comme le devis le prévoyait;

Considérant que l'entrepreneur s'est montré favorable à maintenir ce mode de facturation pour la durée du contrat, sans frais supplémentaires;

Considérant qu'une modification au mode de facturation requiert que chacune des villes du regroupement adopte une résolution pour l'entériner;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'émettre une directive à l'effet que la facturation pour la disposition doit être selon le nombre de tonnes réelles que chacune des villes;

Que cette modification au mode de facturation s'applique à l'ensemble des collectes prévues au devis;

Que cette modification du mode de facturation ne modifie pas la facturation pour la portion des frais de collecte et de transport prévue au devis;

Que la résolution soit transmise aux villes de Vaudreuil, de L'Île-Perrot et Pincourt; ainsi qu'à l'entrepreneur Entreprise Sanitaire F.A. Itée.

ADOPTÉE

2012-12-340 AUTORISATION DE PAIEMENT – OUVERTURE DE LA RUE VIRGINIE-ROY – PROJET DE L'ARISTOCRATE

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser le paiement d'une somme de **163 286.11 \$**, plus taxes, à la compagnie **9130-0723 Québec inc.**, pour la réalisation des travaux de l'ouverture de la rue Virginie-Roy pour le projet de l'Aristocrate.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-711.

ADOPTÉE

2012-12-341 ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022

Considérant la résolution numéro 2012-05-148 octroyant le contrat à Cima+ pour l'élaboration du plan stratégique 2022;

Considérant la présentation dudit plan aux citoyens le 11 décembre 2012.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Plan stratégique 2022 préparé par Cima+ et daté du 27 septembre 2012.

ADOPTÉE

2012-12-342 AUTORISATION D'UN PROJET D'AGROFORESTERIE – ESSAI

Considérant la volonté de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de développer un projet d'agroforesterie avec la collaboration du Centre Local de Développement de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de permettre que soit effectué un essai sur une superficie d'un hectare et demi sur le lot numéro 2 067 606, et ce, sans frais supplémentaire pour la Ville.

ADOPTÉE

2012-12-343 CIT DE LA PRESQU'ÎLE – APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le budget du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île pour l'exercice financier 2013, tel que présenté.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les dépenses d'administration pour l'année 2013, au montant de **549 630 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-371-00-965 et 1-02-371-00-967.

ADOPTÉE

2012-12-344 AUTORISATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT NO 2 & 3 – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE FOREST

Considérant que le consultant CDGU inc. a été mandaté pour la réalisation des plans et devis pour le projet « Prolongement de la rue Forest et réaménagement de la rue Antoine-Hénault à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot »;

Considérant que lors de la rédaction des plans et devis, l'emprise était de 24,83 mètres et que l'arpenteur a identifié une emprise de 30,5 mètres sur le territoire de NDIP;

Considérant que l'entrepreneur a du se départir de 5 voyages de détritrus disposés dans le boisé;

Considérant que les travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville approuve les directives de changement no 2 et 3.

D'autoriser le paiement d'une somme totale de **3 088.83 \$**, plus taxes à **Entreprises C. Sauvé inc.**

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt no 487 et imputée au poste budgétaire 1-22-311-00-721.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de novembre 2012 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 27 novembre 2012 du Comité consultatif d'urbanisme.
- Liste des réunions 2013 du CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-12-345 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 20h32.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc
